

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 14 septembre 2018

DEMANDE DE  
SUBVENTION  
AUPRES DE LA  
REGION AUVERGNE  
RHONE-ALPES  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
D'UNE  
EXPERIMENTATION  
DE COVOITURAGE  
DYNAMIQUE EN  
TEMPS REEL SUR  
LE TERRITOIRE DU  
GRAND GENEVE AU  
TITRE DE LA  
CONVENTION DE  
COOPERATION  
METROPOLITAINE  
DU GENEVOIS  
FRANÇAIS

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre à treize heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 septembre 2018

Secrétaire de séance : Christian DUPESSEY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Christian DUPESSEY – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE

• Délégués excusés :

M. Jean NEURY – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET

N° BU2018-07

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 12

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION  
AUVERGNE RHONE-ALPES POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE  
EXPERIMENTATION DE COVOITURAGE DYNAMIQUE EN  
TEMPS REEL SUR LE TERRITOIRE DU GRAND GENEVE AU  
TITRE DE LA CONVENTION DE COOPERATION  
METROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports et déplacements résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements lié à la dynamique de développement du territoire (1.4 million de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transport collectif en retrait par rapport à des territoires comparables.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités et pour que des solutions apparaissent avant 2020.

D'un point de vue opérationnel, les élus ont manifesté le souhait de doter le Pôle métropolitain de compétences en matière de mobilité, complémentaires à celles qui sont déjà en cours sur le territoire. Cette prise de compétences mobilités nouvelles du Pôle métropolitain se traduit par le lancement d'une première action en matière de covoiturage domicile-travail dès 2018, découlant des engagements transfrontaliers liés au plan d'actions « petites douanes » (Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux). L'objectif consiste à diminuer le trafic routier sur un axe donné via une amélioration du niveau de remplissage des voitures.

Une consultation a été lancée sur le « Développement d'une expérimentation d'un service de covoiturage dynamique en temps réel sur le territoire du Grand Genève ». Cette mission durera 36 mois, comprenant une phase d'investissement et de fonctionnement sur les 16 premiers mois qui se concrétise par la mise en œuvre d'une solution de covoiturage en temps réel sur la liaison Valleiry-Viry-Bernex-Genève :

- étape n°1 : définition de la solution (septembre-novembre 2018) – durée 3 mois
- étape n°2 : mise en œuvre (décembre 2018-décembre 2019) – durée 13 mois

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français (CPER 2015-2020), dans laquelle le Pôle métropolitain s'engage à double titre dans la réalisation d'actions de mobilités :

- en tant que coordinateur de projets d'investissements portés par ses membres et les collectivités du territoire ;
- en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de sa prise de compétence sur les mobilités nouvelles. C'est précisément sur ce champ qu'une demande de subvention est aujourd'hui sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le montant total de l'opération lié au déploiement d'un premier axe de covoiturage dynamique est de 84 745 € HT dont 40 000 € correspondant à l'achat de panneaux (dépense d'investissement). L'installation de bornes de covoiturage dynamique sur un axe transfrontalier vise à offrir une alternative crédible à l'utilisation de la voiture individuelle sur un couloir de déplacement fortement emprunté (2000 passages à la douane de Soral entre 6h et 8h30 en semaine soit une voiture chaque 4 secondes). Ce projet est issu du plan d'action « petites douanes », réunissant partenaires français et suisses, dont l'objectif est de réduire le trafic motorisé individuel, sur 4 douanes de la façade sud-ouest de Genève, de 10% d'ici mars 2019, puis 20% d'ici décembre 2019.

5 bornes de covoiturage seront implantées sur la chaussée à des endroits stratégiques sélectionnés par le comité de pilotage. Le système sera déployé par le prestataire COVIVO, également prestataire de la plateforme régionale de covoiturage Mov'ICI.

Cette action sera déployée en complémentarité de l'offre de transport public transfrontalier proposée sur le territoire.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une demande de subvention de 16 000 € HT, soit 40% d'un montant total de 40 000 € HT, correspondant à la dépense d'investissement liée à l'achat des panneaux, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le développement d'une expérimentation de covoiturage en temps réel sur l'axe Valleiry-Viry-Bernex entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **21 SEP. 2018**

Publié ou notifié le

**21 SEP. 2018**

Le Président,  
Jean DENAIS

